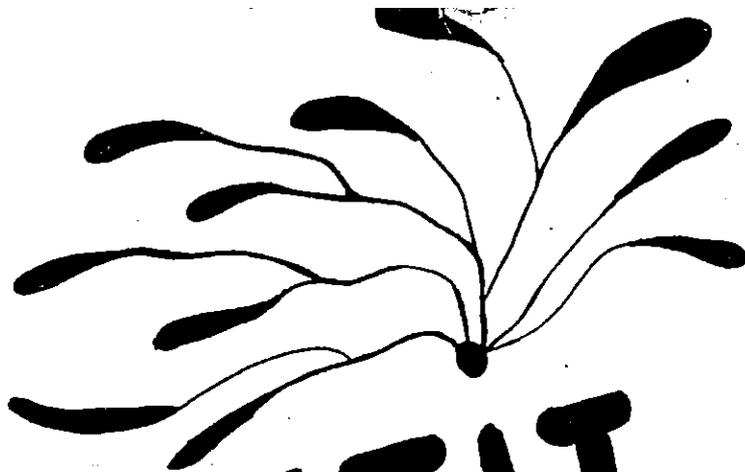


Maurent Roger



LE PETIT

CORPATUS



M. Rostig

N° 117

MARS 1993

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS
DE L'OBIOU

Mardi 16 février 1993

Présents :

Solange Balmet, Arlette Gontard, Josette Jourdan, Mathilde Mary, Marie-Luce Serain, Marie-Jeanne Gueydan, Juliette Arbouet, Mignonne Pellissier, Gisèle Roux. Mr Michel PEROT.

Compte rendu moral 1992 :

Le samedi 6 juin : vente de brioches pour l'association Espoir, Comité Départemental de lutte contre le cancer, dans le canton de Corps. 16.027 frs ont été collectés et versés à cette association.

Le mercredi 24 juin :

Traversée du Col du Parquetout au Sanctuaire de La Salette.

Le samedi 14 novembre à Lyon :

Dans l'amphithéâtre de l'université Lumière, une délégation de l'Association Culture et Loisirs a assisté à la soutenance de la thèse de Mr Jean Gueydan, ayant pour thème : Histoire Démographique et Sociale du Bourg de CORPS (Isère) au 17^e et 18^e siècles.

Hommes, Familles, Pays.

Quelques heures passionnantes, dont les participants, garderont un souvenir inoubliable. Mr Jean Gueydan, ayant réalisé la généalogie des anciennes familles de Corps, permet à l'Association Culture et Loisirs de répondre aux nombreuses demandes généalogiques et comble de joie, de nombreux demandeurs.

Pour ceux qui désirent la généalogie de leurs familles, faire parvenir la demande à l'Association Culture et Loisirs de l'Obiou 38970 CORPS, qui leur enverra, les renseignements fournis par Mr Gueydan.

L'Association facture 1 fr la feuille + l'envoi par la poste. Gisèle Roux remercie les membres du bureau, pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de son père.

Renouvellement du bureau :

Plusieurs membres étant absents et le quorum n'étant pas atteint, une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le

9 mars 1993.

Projets pour 1993 :

Le 17 mars 1993, l'Association aura 15 ans d'existence. Voir pour marquer cet anniversaire, le 17 avril. Vente de brioches pour l'Association ESPOIR. Sortie fin juin : au choix
Lars en Vercors, Choranche ou traversée Les vachers - La Salette

Arlette Gontard, trésorière donne le compte rendu financier.
La Présidente clôture la séance en remerciant les participants,
qui se poursuit par le verre de l'amitié.
Sont associés à ces remerciements toutes les personnes qui
participent à l'élaboration du Petit Corpatus : les dactylos :
Marie-France Florence, Mauricette Francou, Juliette Savignon etc...
Solange Balmet qui effectue le tirage,
Jean Gueydan pour les recherches généalogiques,
Juliette Arbouet qui rédige de nombreux articles,
Hervé Ferrière, Gérard Cardin, René Pra et tous ceux qui nous
transmettent des articles qui intéressent nos lecteurs.
Mmes Mignonne Pellissier, Mauricette Francou, Mathilde Mary,
Solange Balmet, Josette J urdan, Arlette Gontard, Josette Noël,
Marie-Jeanne Gueydan, Odette Charles, Madeleine Rochas, Marie-
Luce Serain,
Mr Pierre Charles, qui assurent l'agrafage et la distribution
des 230 Petits Corpatus.
Christian Raynaud et les résidents de La Roseraie, qui sortent
les étiquettes d'envoi, par l'informatique. Qu'ils soient tous
remerciés de leur aide efficace ainsi que ceux qui participent
temporairement à la sortie du Petit Corpatus.
Nos remerciements s'adressent aussi, à tous nos lecteurs, dont le
nombre ne varie pas beaucoup, 230 en 1992 et qui ont déjà renou-
velé leur abonnement et a qui nous demandons de bien vouloir
nous faire participer à leur joie et leur peine, lors d'événements
survenus dans leur famille et qui seront publiés dans le Petit
Corpatus.

La Présidente,
Gisèle Roux



Rappel du prix des abonnements :
70 frs pour les numéros distribués à Corps
95 frs " " " envoyés par la Poste
A faire parvenir à Mme Arlette Gontard
Montée des Fossés
38970 CORPS

ASSOCIATION CULTURE et LOISIRS DE L'OBIOU

RECETTES 1992

CORPATUS + DIVERS.....	I6 315,50
PHOTOCOPIES.....	I3 825,00
INTERETS PART SOCIALA.....	34,00
BRIOCHES ESPOIR.....	I6 027,00
RETRAIT sur LIVRET.....	<u>I9 000,00</u>
TOTAL	65 201,50

Reste à encaisser PHOTOCOPIES:

- MAIRIE.....	39 350,00
- DIVERS.....	332,00
	582,00
	<u>264,00</u>
TOTAL.....	40 528,50

DEPENSES 1992

PRELEVEMENTS GESTETNER	
CONTRAT PHOTOCOPIEUSE.....	43 051,80
Factures GESTETNER	
Copies supplémentaires.....	375,01
Factures PAPIER.....	6 927,42
TIMBRES.....	<u>I 881,70</u>
TOTAL.....	52 235,93

Abonnement ROUMANIE.....	200,00
Assurance.....	870,00
Association(C.C.F.D).....	100,00
Divers.....	708,20
Brioche ESPOIR.....	<u>I6 027,00</u>
TOTAL.....	I7 905,20

TOTAL DEPENSES.....	70 141,13
TOTAL RECETTES.....	<u>-65 201,50</u>
RESULTAT.....	4 939,63

suite à l'article paru dans le N° 125.

En passant

On est excusé de ne pas connaître d'Aspres-les-Corps, petit village de 120 habitants perdu dans les Hautes-Alpes, sous le plateau de la Salette. Mais ce petit bourg de montagne est l'endroit où fut tué le dernier loup apparemment sauvage, en 1992... Un très beau mâle de 3 ans et 37 kilos qui, en deux ans, aurait tué 180 moutons. On ne sait rien de son origine et sa mort est plus le fait d'un hasard que d'une traque systématique. L'histoire du loup d'Aspres est presque décevante de banalité si le protagoniste n'était un animal chargé de tant de mythes. Le plus étonnant n'est pas seulement que l'on ait tué un loup en 1992, mais

que le village soit presque honteux d'avoir été le témoin de cette histoire. On peut mesurer, à cette réticence, l'évolution de la société. Le loup est le plus grand prédateur naturel européen après l'ours. C'est donc un concurrent direct de l'homme. Pendant des siècles, lutter contre le loup fut un acte normal permettant d'assurer la survie économique du groupe quand ce n'était pas la survie tout court... Mais aujourd'hui les éleveurs de moutons s'inquiètent de la réaction des amis des animaux et appréhendent de passer pour des "sanguinales". Un fossé se creuse entre ceux qui rêvent d'une nature préservée et

accueillante et ceux qui en vivent ou y travaillent. Les moutons sont aussi des animaux dont le sort fut aussi triste que celui du loup et il n'y avait ni haine ni cruauté dans ce coup de fusil. Mais la nature rappelle opportunément qu'elle ne connaît pas de morale, qu'elle n'est pas la télévision, qu'un carnassier tue pour manger et qu'un paysan doit parfois se défendre contre la nature pour vivre. Que les habitants d'Aspres craignent que ces vieilles lois aient été oubliées par "ceux des villes" est sûrement plus inquiétant que le beau loup du plateau de la Salette.

Paru dans Familles RURALES

LES FESTIVITE DU CLUB DU 3° AGE

Le 2 Février, comme nous l'avions promis, et comme le veut la tradition, nous avons fait sauter les crêpes au club. Nous n'avions pas de louis d'or dans la main, même pas une modeste pièce, mais nous espérons quand même avoir de l'argent pour finir l'année. Une trentaine de personnes ont pu apprécier les crêpes, il y en avait pour tous les goûts: au sucre, à la confiture, et surtout à satiété; arrosées d'un bon petit cidre pour pousser le tout. Tous et toutes sont repartis contents de leur après-midi. Nous recommencerons l'année prochaine

Le 23 Février, ce sont les bugnes qui firent leur apparition, toutes chaudes dans un grand carton, d'où venaient-elles? nul ne le saura, là aussi on y fit honneur; arrosées d'une bonne blanquette de Limoux. L'après-midi a passé sans qu'on s'en aperçoive. Des bugnes il y en avait trop! alors mises au congélateur (le savez-vous mesdames) elles sont encore meilleures 15 jours après. Aussi nous avons pu faire une seconde tournée encore plus appréciée, et encore une après-midi bien réussie.

Le 26 Mars, sortie à Voiron pour écouter le chanteur de charme Frédéric FRANCOIS, seulement 17 personnes ont fait le déplacement, car c'était le soir.

SORTIES PREVUES :

Le vendredi 14 Mai à Vienne. prix du repas: 130F le club prendra en charge le transport et les visites guidées. Se faire inscrire auprès de Melle Bernard (téléphone: 76-30-01-06.)

VOYAGE EN IRLANDE du 21 au 31 Mai.

33 personnes partiront pour ce circuit.

Le 23 Juin, sortie à Saint-Veran, pour la journée.

Le 14 Juillet, vente de pain et de brioches, le matin de 7H à 12H au profit du club.

Le 8 Août : KERMESSE

Séjour d'automne à SEIGNOSSE dans les Landes, du 11 au 21 Septembre. prix : environ 3000 Frs. Se faire inscrire assez vite auprès de Mme Pellissier, pour pouvoir retenir les places. Pour tous renseignements téléphoner au : 76-30-01-37. Verser 1000 Frs d'arrhes à l'inscription.

Certaines personnes penseront en lisant le Corpatus: on ne parle que du club! mais, le club existe, il est très vivant et c'est le seul à faire tant de petites sorties très appréciées de tous. Ce qui permet de se retrouver et de partager joies et peines.

Un après-midi par semaine le Mardi, ce n'est pas perdre son temps; Il faudrait que quelques nouveaux se décident à venir nous rejoindre pour encadrer nos anciens, les plus acharnés à vouloir voyager et s'amuser. Alors faites un petit effort, venez vous serez les bienvenus.

S. BALMET

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS

DE L'OBIOU

du MARDI 09 MARS 1993 à 20 H.

suite à la démission de Mr Baptiste DEIANA et de Mr Gaspard PASTRMADJIAN,
le Conseil d'admistra tion a élu le Bureau suivant:

Présidente:Gisèle ROUX

Vice -Présidente:Solange BALMET

Trésorière:Arlette GONTARD

Trésorière-adjointe :Marie - Luce SERAIN

Secrêtaire:Juliette ARBOUET

=====

C O N S E I L M U N I C I P A L D E C O R P S

D U O 2 J A N V I E R 1 9 9 3.

Comptes-rendus de la commission municipale

ORDRE DU JOUR :

- 1 - VIREMENT DE CRÉDITS BUDGET
- 2 - PERMIS DE CONSTRUIRE OSE

PRESENTS :

MESSIEURS CARDIN. BLANC. PELLISSIER. BERNARD. BOULANGER.
CORBY. GONSOLIN. GUEYDAN.
MESDAMES ROUX. BONDARNAUD. FRANCOU. MONIER. MOUSSIER.

ABSENT : MONSIEUR REYNIER.
REPRÉSENTE : MONSIEUR NEBON.

1) VIREMENT DE CRÉDITS BUDGET

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles 61 et 65 du budget de l'exercice 92 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DÉPENSES :	Article 82 :	- 312 800,00
	Article 61 :	+ 305 000,00
	Article 65 :	+ 7 800,00
TOTAL :		0,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.
Voté à l'unanimité.

2) PERMIS DE CONSTRUIRE OSE

Modification de la façade sur l'agrandissement (même style que Gorgy).

Accord sans observations.

Le Docteur Cardin souhaite que l'on demande au SMIME la date de l'appel d'offre pour prévenir les entreprises locales.

AUTRES PERMIS : DOSSIERS LONGCHAMPT, GUEYDAN Henri, GUEYDAN Gilbert: Accord sans observation.

ALLEC et échange de terrain E.D.F: voir dossier.

3) QUESTIONS DIVERSES

MUTEX

Proposition du Maire pour participation financière concernant l'assurance des employés communaux : 0,50 % à la charge de la Commune, 0,48 % pour les salariés.

Accepté à l'unanimité.

ROUTE FORESTIERE SUR BOUSTIGUE

Présentation du projet d'une route forestière sur Boustigue présenté par Monsieur GONSOLIN.

Monsieur le Maire informe que pour obtenir les subventions de la CEE et de l'état, il faut une délibération du Conseil Municipal.

Après discussion, il a été décidé de rencontrer le plus rapidement possible Monsieur DUMAS Jean.

SECRETARIAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat (9 H/12 H) et de l'organisation du travail au secrétariat.

VILLAGE VACANCES

Suite à l'intervention de Monsieur GUEYDAN à propos de l'hébergement des Bosniaques au LVT, Monsieur Pérot informe l'assemblée qu'il est à la disposition de toute personne désirant consulter les factures concernant cet hébergement.

Intervention de Monsieur CORBY à propos de la réfection du Village de Vacances (failles sur le sol de la salle Polyvalente). Il a été soulevé le problème de l'entretien général des bâtiments ; à ce sujet Monsieur Pérot dit que cet entretien est à la charge de la Commune, propriétaire; de plus, à propos des travaux pour la rénovation du village, ceux-ci ne pourront commencer qu'à condition de trouver un cautionneur.

Monsieur Blanc souhaiterait renouveler un appel d'offres auprès d'autres cabinets d'architectes, le coût prévisionnel actuel semblant élevé.

C O N S E I L M U N I C I P A L D E C O R P S

D U 1 2 J A N V I E R 1 9 9 3.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - REMPLACEMENT MADAME DEDAELE C.
- 2 - INTERVENTION DE MAITRE BLANC AUPRES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE POUR LA MICRO.

PRESENTS :

MESSIEURS CARDIN, PELLISSIER, CORBY, GONSOLIN, GUEYDAN, REYNIER.

MESDAMES ROUX, FRANCOU, MONIER, MOUSSIÉ.

ABSENT : MONSIEUR BERNARD.

REPRÉSENTÉS : MESSIEURS BLANC, BOULANGER, NEBON.
MADAME BONDARNAUD.

1) REMPLACEMENT MME DEDAEDLE C.

Monsieur le Maire informe que la première semaine de la rentrée, Madame Dedaele a été remplacée par Madame C. DEHESTRU. Il y a lieu de régulariser cette situation.

Monsieur le Maire propose Madame DEHESTRU comme remplaçante de Madame DEDAELE à partir du premier janvier 1993 pour des absences exceptionnelles.

En cas de longue maladie un appel d'offre sera fait .

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

2) INTERVENTION DE MAÎTRE BLANC AUPRÈS DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE POUR LA MICRO.

Monsieur le Maire informe qu'il faudrait mandater Maître Michel BLANC pour intervenir auprès du Tribunal de Grande Instance de Grenoble à propos de la panne du transformateur de la micro-centrale.

Monsieur GUEYDAN au nom de MESSIEURS BLANC, NEBON,
MESDAMES BONDARNAUD, MONIER,

MOUSSIÉ, demande :

"une réunion de concertation entre E.D.F., C.E.G.E.L.E.C., le Maire et les Adjoints pour étudier les solutions envisageables afin de permettre le règlement de l'incident. Cette réunion est un préalable avant une suite judiciaire à cette affaire".

Après discussion, Monsieur le Maire propose de donner mission à l'avocat et parallèlement demande de réunir E.D.F., C.E.G.E.L.E.C., T.E.M.C.I.S. (Mr Montagnat), et Maire plus adjoints.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

3) QUESTIONS DIVERSES.

- FUEL : suite aux deux propositions de Messieurs Senac et Rivière, celle de Monsieur Rivière est retenue.

- C.E.S. PORCERO C. : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mademoiselle PORCERO C. pour un emploi C.E.S.

Après discussion, il a été proposé de se renseigner auprès de la P.A.I.O. (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation de la Mure pour les jeunes de 16 à 25 ans) pour une formation complémentaire éventuelle.

- CHEMIN FORESTIER BOUSTIGUE : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre aura lieu avec Monsieur DUMAS J. le samedi 23 janvier 1993 à 16 heures à Boustigue.

- DENEIGEMENT : Pour l'instant rien n'est prévu pour le déneigement des rues de Corps.

- MANDATEMENT D'OFFICE : Monsieur le Maire informe qu'il rencontrera Monsieur le Sous-Préfet ce jeudi à ce sujet.

ELECTIONS

LEGISLATIVES

CORPS

COMMUNES OU BUREAUX	Inscrits	Votants	Exprimés	GIRON (F.N.)	MIGAUD (P.S.)	BLONDE (P.C.F.)	CUPILLARD (U.P.F.-R.P.R.)	CARDON (Nouv. Gauc.)	LEPAS (Vnt-En. Eco.)	AMEGUAL (Gau. et M.)
AMBEL	56	38	36	5	10	0	0	11	8	1
BEAUFN	36	33	31	4	2	1	0	9	11	4
CORPS	491	364	344	24	65	8	4	84	144	23
COTES-DE-CORPS (LES)	107	65	62	4	9	4	2	15	28	0
MONESTIER-D'AMBEL	50	36	35	7	0	0	0	6	20	2
PELLAFOL	232	189	177	6	26	13	0	54	67	20
QUET-EN-BEAUMONT	62	45	38	4	5	2	1	5	16	6
SAINTE-LUCE	319	208	201	24	61	15	2	59	29	10
SAINT-LAURENT-EN-BEAUMONT	64	38	32	6	6	0	1	10	8	2
SAINT-MICHEL-EN-BEAUMONT	82	65	63	4	14	1	0	20	20	2
SAINT-PIERRE-DE-MEAROZ	85	68	68	14	22	2	4	9	9	6
SALETTE-FALLAUAUX (LA)	146	107	106	8	13	3	1	32	39	8
SALLE-EN-BEAUMONT (LA)	279	186	175	15	24	6	0	65	53	11
TOTAL	1999	1442	1368	124	247	53	15	379	441	94
%		72,14	94,87	9,08	18,06	3,87	1,10	27,70	32,24	6,87

LÉGISLATIVES 1988. — Ballotage. Inscrits : 2 035. Votants : 1 368 (67,22 %). Exprimés : 1 352 (98,83 %). Coudoux (P.C.), 113 (8,35 %); Machu (F.N.), 103 (7,61 %); Migaud (Maj.-Prés.), 499 (36,90 %); Cupillard (U.R.C.), 560 (41,42 %); Puissat (S.E.), 77 (5,69 %).

Deuxième tour : Élu : D. Migaud (Maj. Prés.), Inscrits : 2 035. Votants : 1 527 (75,03 %). Exprimés : 1 502 (98,36 %). Migaud (Maj. Prés.), 700 (46,60 %); Cupillard (U.R.C.) 802 (53,39 %).

CORPS

2^e TOUR
28 MARS 1993

COMMUNES OU BUREAUX	Inscrits	Votants	Exprimés	MIGAUD (P.S.)	CUPILLARD (U.P.F.-R.P.R.)
AMBEL	56	37	36	18	18
BEAUFN	36	28	25	10	15
CORPS	491	355	325	153	172
COTES-DE-CORPS (LES)	107	80	72	42	30
MONESTIER-D'AMBEL	50	27	23	6	17
PELLAFOL	232	184	178	95	83
QUET-EN-BEAUMONT	62	40	36	21	15
SAINTE-LUCE	319	232	226	140	86
SAINT-LAURENT-EN-BEAUMONT	64	37	29	12	17
SAINT-MICHEL-EN-BEAUMONT	82	61	59	31	28
SAINT-PIERRE-DE-MEAROZ	85	65	63	41	22
SALETTE-FALLAUAUX (LA)	146	99	96	38	58
SALLE-EN-BEAUMONT (LA)	279	184	175	90	85
TOTAL	1999	1429	1343	697	646
%		71,49	93,98	51,90	48,10

1^{er} TOUR : Inscrits : 1999 ; Vol. 1442, 72,14 % ; Exp. 1368, 94,87 % ; AMEGUAL (Gau. et M.) 18, 1,10 % ; BEGOT (L.O.) 18, 1,10 % ; BLONDE (P.C.F.) 53, 3,87 % ; CARDON (Nouv. Gauc.) 441, 32,24 % ; GIRON (F.N.) 124, 9,08 % ; LEPAS (Vnt-En.) 94, 6,87 % ; CUPILLARD (U.P.F.-R.P.R.) 379, 27,70 % ; MIGAUD (P.S.) D.S. 247, 18,06 % ;

Rencontre amicale entre anciens



Le mardi 23 mars, le club du 3e âge recevait dans sa salle de réunions le club de Saint-Firmin, pour un concours amical de belote.

Ils se sont retrouvés une quarantaine à s'affronter durant trois parties aux points et les 2 doublettes de Corps et Saint-Firmin ayant le plus de points faisaient une dernière partie, pour déterminer les vainqueurs. C'est la doublette Paul Galvain-Louis Roux qui remportait le 1er prix, deux superbes coupes et la doublette Louis Blanc-André Fenolan, Président du club de Saint-Firmin, qui se classait 2e et gagnait aussi deux coupes.

Celles-ci étaient remises aux heureux gagnants par Mme Mignonne Pellissier, Présidente, Mme Solange Balmet, trésorière et Paul Davin vice-président.

Un copieux goûter rassemblait tous les participants et terminait cette sympathique rencontre.

La revanche aura lieu à la pétanque prochainement à Saint-Firmin.

VENTE DE BRIOCHES POUR L'ASSOCIATION ESPOIR

=====

La vente de brioches pour l'Association ESPOIR, Comité Départemental de Lutte contre le Cancer aura lieu : le samedi 17 AVRIL dans tout le Canton de CORPS.

Des bénévoles passeront à domicile vous les proposer au prix de: 30 F minimum, nous vous demandons de leur réserver un excellent accueil.

L'HEURE DU CONTE :

LE COLLIER DE VÉRITÉ

Il était une fois une petite fille qui mentait à plaisir. Cela ne paraît pas grand'chose à certains enfants de mentir ; et un petit mensonge, un gros au besoin, s'il les sauve d'une punition, s'il leur vaut un plaisir, leur semble ce qu'il y a de plus légitime au monde. Or notre petite fille en était là. Pour elle la vérité était une chose qui n'existait pas. Longtemps ses parents furent trompés par ses histoires, mais à la fin, ils s'aperçurent qu'elle leur en contait et ils n'eurent plus la moindre confiance en elle. C'est bien terrible pour des parents quand ils ne peuvent ajouter foi aux paroles des enfants. Après avoir essayé inutilement de tous les moyens, le père et la mère de la petite fille résolurent de la conduire à l'enchanteur Merlin, qui était célèbre alors par toute la terre, et grand ami de la vérité. Aussi lui amenait-on de tous les côtés les enfants menteurs pour qu'il les guérit.

Il habitait dans un palais de verre dont tous les murs étaient transparents, et jamais il n'eut la pensée de déguiser une seule de ses actions ou de faire croire ce qui n'était pas, ni même de le laisser croire en se taisant quand il aurait fallu parler. Il reconnaissait à l'odeur les menteurs à une lieue à la ronde ; et quand la petite fille arriva près de son palais, il fut obligé de faire brûler du vinaigre pour purifier l'air, car il se sentait devenir malade.

La mère voulut expliquer la vilaine maladie dont sa fille était atteinte, mais l'enchanteur Merlin l'arrêta dès les premiers mots.

- Je sais de quoi il s'agit ma bonne dame. Il y a une heure que je sens venir mademoiselle. C'est une menteuse de première force ; et elle m'a fait passer un mauvais moment.

La petite fille ne savait plus où se cacher. Elle se réfugia dans les jupes de sa mère qui l'abritait de son mieux. Le père se mit devant elle pour la protéger à tout risque. Ils avaient bien envie qu'on guérit leur enfant, mais doucement et sans faire du mal.

- Ne craignez rien dit Merlin en voyant la peur de ces gens. Que mademoiselle me permette seulement de lui faire un cadeau, qui, je crois, ne lui déplaira pas.

Il ouvrit une armoire et en tira un magnifique collier d'améthystes

admirablement montées, une agrafe en diamants dont l'éclat l'éblouissait. Il le passa au cou de la petite fille, et congédiant ses parents d'un geste bienveillant.

- Allez, dit-il, bonnes gens et n'ayez plus de soucis. Votre fille emporte avec elle un sûr gardien de la vérité.

La petite fille rouge de plaisir, se retirait en toute hâte, ravie d'en être quitte à si bon marché quand l'enchanteur Merlin la rappela.

- Je viendrai chercher mon collier dans un an, lui dit-il en la regardant avec des yeux qui ne badinaient pas. D'ici là je vous défends de le retirer une seule minute de votre cou. Si vous l'osez, malheur à vous!

- Oh! je ne demande pas mieux que de le garder toujours. Il est si beau!

Le lendemain du jour où notre menteuse était rentrée chez elle, on l'envoya à son école, et comme elle avait fait une longue absence, toutes les autres petites filles, s'empressèrent autour d'elle. Ce ne fut qu'une exclamation sur la beauté du collier.

- D'où vient-il? Et toi-même d'où viens-tu comme cela? lui criaient-on de tous côtés.

Revenir de chez l'enchanteur Merlin, on savait dans ce temps-là ce que cela voulait dire, car il était bien connu pour être le médecin des menteurs. La demoiselle n'eut garde de se livrer ainsi;

- J'ai été longtemps malade, dit-elle effrontément, et pour ma convalescence, mes parents m'ont donné un beau collier.

Un grand cri se fit entendre, poussé par toutes les bouches à la fois. Les diamants de l'agrafe, qui jetaient des feux si vifs, s'étaient éteints tout à coup et venaient de se changer en verre grossier.

- Eh bien ! oui j'ai été malade. Qu'avez-vous à tant crier?

Sur cette récidive les améthystes se métamorphosèrent à leur tour en vilains cailloux jaunâtres.

Au nouveau cri qui s'éleva, voyant tous les regards fixés sur son collier, elle y porta les yeux, et frémit d'épouvante.

- Je suis allée chez l'enchanteur Merlin dit-elle humblement.

A peine eut-elle confessé la vérité que le collier reprit toute sa beauté, mais les grands éclats de rire qui retentissaient autour d'elle l'humilièrent à un tel point qu'elle éprouva le besoin de se réhabiliter.

- Vous avez bien tort de rire, car il nous a parfaitement reçus mes parents et moi. Il avait envoyé sa voiture pour nous chercher à la ville voisine, et vous pouvez croire que c'est une belle voiture

Six chevaux blancs! et des coussins de satin rose avec des glands d'or! Quand nous sommes arrivés il est venu au devant de nous dans le vestibule...Les rires qu'on étouffait à grand peine devinrent si bruyants qu'elle s'arrêta toute interdite, et jetant encore une fois les yeux sur le malheureux collier, elle eut un nouveau frisson. A chaque détail qu'elle inventait le collier s'allongeait, s'allongeait!

- Tu nous en dit plus qu'il n'y en a! s'écrièrent les petites filles.

- Eh bien! j'en conviens, nous sommes arrivés à pied, nous sommes restés cinq minutes. Le collier remonta sur-le-champ à son poste.

- Et le collier, le collier, d'où vient-il?

-Il me l'a donné sans rien dire, proba..... Elle n'eut pas le temps d'en dire davantage. Le fatal collier se rétrécissait, se rétrécissait si bien qu'il lui serrait la gorge horriblement, et que déjà elle tirait la langue.

- Tu ne nous dis pas tout! crièrent les autres. Et elle se dépêcha, pendant qu'elle pouvait encore parler, de leur jeter ces mots :

-Il a dit que j'étais une menteuse de première force.

Délivrée du lien qui l'étranglait elle continua en pleurant de honte et de douleur :

-C'est pour cela qu'il m'a donné ce collier. Il a dit que c'était un gardien de la vérité et j'ai été une fière sotte de me réjouir... Me voilà belle maintenant!

Ses petites compagnes compatirent à sa peine car, en bonnes filles qu'elles étaient, elles se mettaient à sa place.

- Tu es bien bonne lui dit la plus éveillée. A ta place j'aurai bientôt envoyé promener le collier qui t'empêche de l'ôter?

La pauvre petite se taisait, mais le collier se mit à danser, à danser tant, et tant, et tant, que les pierres en s'entre-choquant, faisaient un bruit infernal.

- Il y a quelque chose que tu ne nous dis pas reprit la bande remise en gaieté par cette danse extraordinaire.

- C'est une idée que j'ai comme cela de le garder.

Les diamants et les améthystes dansaient et se heurtaient toujours.

- Tu as une autre raison?

- Allons, puisqu'on ne peut rien vous cacher, il m'a défendu de l'ôter, sous peine d'un grand malheur. Et le collier se calma subitement.

Vous concevez maintenant qu'avec un camarade de ce genre-là qui se métamorphosait quand on trahissait la vérité, qui s'allongeait quand on y ajoutait, qui se rétrécissait quand on en retranchait, et qui se mettait à danser quand on la taisait, un camarade dont

on ne pouvait pas se débarrasser, par dessus le marché, il n'était plus possible même à la menteuse la plus déterminée de ne pas marcher droit dans le chemin de la vérité.

Qu'arriva-t-il? Quand elle se fut habituée à dire toujours la vérité, elle s'en trouva si bien, elle se sentit la conscience si légère et l'âme si tranquille, qu'elle prit le mensonge en horreur pour lui-même et que le collier n'avait plus rien à faire à son cou. C'est alors qu'avant l'année écoulée on vit arriver l'enchanteur Merlin qui avait besoin de son collier pour un autre enfant menteur et qui savait qu'il n'était plus utile là où il l'avait mis. Ce qu'est devenu ce merveilleux collier de vérité, personne n'a pu me le dire. On le cherche encore, et si j'étais un petit enfant menteur, je ne serais pas tout à fait rassuré, car on pourrait bien le retrouver.

"Extrait des Contes du PetitChâteau" de Jean Macé

J. AREOUE

COMMUNIQUE DE PRESSE

STAGES DECOUVERTE NATURE

23 Avril au 6 Mai 1993 : Israël, la Grande Migration des oiseaux en bordure de la Mer rouge.

1 et 2 Mai 1993 : Oiseaux de La Dombes région d'étangs accueillant canards, Hérons, Guifettes.

Renseignement et inscriptions au CORA 5, place Bir Hakeim
38000 GRENOBLE

Tél : 76-51-78-03

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Horaire d'ouverture de la Mairie :
du lundi au samedi de 9h à midi



CHRISTOPHE PAJOT
Chevalier, Conseiller du Roi en ses
ordinaire de son Hôtel, Intendant
Troupes, Fortifications, & Frontieres



UR le compte qui a été rendu au Roi de l'incendie arrivée à Corp le 14 avril 1768, qui a détruit la majeure partie des maisons & autres bâtiments de ce Bourg; Sa Majesté toujours compatissante aux malheurs de ses sujets, a bien voulu accorder par arrêt de son Conseil du 16 août 1768, aux habitants dudit Bourg qui ont éprouvé cet accident, la remise des sommes dont ils se sont trouvés redevables à l'époque de l'incendie sur les impositions des années 1767 & 1768, & réduire leurs cotes de tailles pour les dix années suivantes, à commencer en 1769, à 5 sols chacune; à la charge par lesdits habitants de continuer leur résidence, leur commerce & leurs exploitations audit lieu de Corp, & de travailler au rétablissement de leurs habitations; & pour faciliter ledit rétablissement, Sa Majesté auroit encore accordé auxdits habitants un secours en argent de la somme de 20000 liv., sous la condition néanmoins que les bâtiments seront couverts en ardoises ou en tuiles, & non en paille ni en



tailles pour les dix années suivantes, à commencer en 1769, à 5 sols chacune; à la charge par lesdits habitants de continuer leur résidence, leur commerce & leurs exploitations audit lieu de Corp, & de travailler au rétablissement de leurs habitations; & pour faciliter ledit rétablissement, Sa Majesté auroit encore accordé auxdits habitants un secours en argent de la somme de 20000 liv., sous la condition néanmoins que les bâtiments seront couverts en ardoises ou en tuiles, & non en paille ni en chaume. Lesdits incendiés ont en conséquence commencé à jouir des soulagemens qui leur ont été accordés, au moyen des ordres que nous avons donnés pour la reprise des impositions dont ils ont été déchargés pour 1767 & 1768; il en sera usé de même à l'échéance de chaque année pour les décharges dont ils devront jouir dans les années suivantes; en sorte qu'il ne nous reste plus qu'à pourvoir à la distribution du secours en argent que Sa Majesté a bien voulu accorder, & à faire connoître auxdits incendiés les obligations qu'ils ont à remplir pour participer à ce secours; en conséquence Nous avons ordonné & ordonnons ce qui suit:

ARTICLE PREMIER

LES habitants du Bourg de Corp, dont les bâtiments ont été incendiés le 14 avril 1768, seront tenus, pour jouir des soulagemens & secours accordés par Sa Majesté, de les faire reconstruire dans l'espace de trois ans, à compter du jour de la publication de la présente Ordonnance, & de les couvrir en ~~ardoises ou en tuiles~~ : à défaut de quoi ils ne pourront être admis à participer à la distribution du secours en argent ci-dessus énoncé.

II.

IL sera payé, en vertu de nos ordres, auxdits habitants qui ont fait ou feront couvrir leurs bâtiments en ardoises un dédommagement de 5 liv. par grosse d'ardoise, & de 8 liv. par millier de tuiles, lequel paiement leur sera fait par le Consul ou autre particulier qui sera par nous commis sur les certificats qui seront

*DE MARCHEVAL ,
Conseils , Maître des Requêtes
de Justice , Police , Finances ,
de la Province de Dauphiné.*

délivrés gratuitement par le sieur Gournier, Châtelain, & visés par le sieur Dupivol, Subdélégué du Département, lorsque leurs bâtiments seront couverts, dans lesquels certificats les quantités d'ardoises ou de tuiles qui auront été employées pour la couverture desdits bâtiments seront exactement constatées & exprimées.

I I I.

CE qui restera de la somme de 20000 liv. accordée par le Roi, après le paiement du dédommagement fixé ci-dessus à raison de 5 liv. par grosse d'ardoises, & de 8 liv. par millier de tuiles, qui sera employée à la couverture des bâtiments, sera réparti aux incendiés les plus nécessiteux, dont l'état sera fait & arrêté par le sieur Dupivol notre Subdélégué à la Mure, conjointement avec les Officiers & Notables de la Communauté, pour leur aider à payer partie des frais de main-d'œuvre de la



raison de 5 liv. par grosse d'ardoises, & de 8 liv. par millier de tuiles, qui sera employée à la couverture des bâtiments, sera réparti aux incendiés les plus nécessiteux, dont l'état sera fait & arrêté par le sieur Dupivol notre Subdélégué à la Mure, conjointement avec les Officiers & Notables de la Communauté, pour leur aider à payer partie des frais de main-d'œuvre de la reconstruction de leurs bâtiments, chacun à proportion de la dépense qu'il aura faite, & le paiement leur en sera fait de même sur les certificats du sieur Gournier, visés par le sieur Dupivol, quand les bâtiments seront rétablis.

I V.

LES secours ci-dessus étant destinés uniquement pour les incendiés qui rétabliront leurs bâtiments; ceux qui par impuissance ou par autre cause laisseront leurs bâtiments sans les faire reconstruire, seront exclus de la répartition, & ne pourront rien prétendre aux dédommagements mentionnés aux deux articles précédents.

V.

CEUX qui depuis l'incendie ont déjà reconstruit leurs bâtiments, profiteront des secours portés en l'article II; s'ils les ont fait couvrir en ardoises; ceux au contraire qui auroient refait les couvertures en paille ou en chaume ne pourront y participer qu'autant qu'ils se conformeront à ce qui est prescrit par l'article premier en faisant refaire leurs couverts en ardoises.

ENJOIGNONS au sieur Dupivol, notre Subdélégué à la Mure, & au sieur Gournier, de tenir la main à l'exécution de la présente Ordonnance, laquelle sera lue, publiée & affichée à l'issue de la Messe paroissiale le premier jour de Fête ou le Dimanche qui suivra sa réception, à ce que personne n'en ignore. FAIT le premier juin mil sept cent soixante-neuf. *Signé* PAJOT.
Et plus bas, Par Monseigneur. BEAUFORT.

" LA GENEROSITE "

A Corps ce n'est pas un vain mot! -

La bibliothèque ayant subi un gros préjudice lors d'un cambriolage, le bureau décide de faire un loto exceptionnel pour pouvoir racheter des livres au plus tôt. Oui mais comment faire? nous n'avons pas d'argent; nous décidons de tendre la main.

Tous les commerçants se sont senti concernés et nous ont apporté leur aide avec gentillesse et générosité. Ce qui fait qu'avec leurs dons en nature, ceux des membres de la bibliothèque, l'argent donné par les associations, les entreprises, et tous les généreux donateurs, nous avons pu acheter les lots qui manquaient. Ce fut vraiment un loto inespéré.

Nous avons aussi vendu des gâteaux confectionnés par de nombreuses personnes. Tout à très bien marché, aussi vous avez le droit de connaître le résultat : bénéfice net: 10.449.75 F

Merci à toutes les personnes qui se sont dérangées, à celles qui ont acheté des cartons pour participer. Merci aussi à ceux qui ont aidé à le réaliser, ceux-la se reconnaîtront dans ce petit mot imprimé par le " petit CORPATUS " notre lien avec tous ceux qui habitent à l'extérieur.

Bravo encore et merci à tous.

En accord avec le bureau et Mme Jacqueline Denoyer, responsable de la bibliothèque

S. BALMET



espoir

COMITÉ ISÉROIS DE LUTTE CONTRE LE CANCER

Association "Espoir" : "L'Horloge" 2, allée des Mitailles / 38240 Meylan
tél. 76.41.28.64 (permanence lundi après-midi)

• Les buts de l'Association Espoir :

Une équipe, entièrement composée de bénévoles, qui poursuit ses objectifs de lutte contre le cancer.

- Sensibiliser l'opinion publique en l'informant sur l'importance du dépistage précoce de certains cancers.
- Soutenir les actions des chercheurs et des médecins à l'aide des fonds recueillis, et intégralement reversés dans le département de l'Isère.
- Améliorer le confort des malades à l'hôpital et en clinique.

• Grâce à vos dons pour 1992, nous avons pu redistribuer 1 145 605 F

871 570 F pour la recherche en pneumologie, cancérologie infantile, sénologie, hématologie, génétique, biologie moléculaire et structurale (CENG), gastro-entérologie, ainsi que des bourses de recherche en pneumologie, neurochirurgie et hématologie.

132 535 F participation à l'équipement
— à l'unité de biopsie stéréotaxique (Clinique Saint-Charles à Roussillon);
— aide pour le groupage HLA d'un malade leucémique, pour une greffe de moelle.

82 850 F pour le confort des malades
magnétoscope et aménagement du coin accueil du secteur stérile pour les greffes de moelle.

58 650 F information à l'école primaire sur le tabagisme avec l'ADESSI. Participation avec l'Office départemental de lutte contre le cancer, au spot télévisé avec Annie Girardot, pour la campagne de dépistage des trois cancers chez la femme de 50 à 69 ans.

• Vous pouvez nous aider :

- en participant à nos manifestations telles que ventes de brioches, concerts, soirées, expositions, manifestations sportives dans tout le département de l'Isère.
- en nous apportant des idées pour de nouvelles manifestations.
- en nous adressant vos dons ou votre cotisation de 150 F.

SAMEDI 17 AVRIL

VENTE de BRIOCHEs

PRIX MINIMUM : 30 F

Quiches, tartes et pizzas

A partir d'un fond de pâte, vous pouvez improviser toutes sortes de tartes délicieuses. Salées aux légumes, à la viande, aux fruits de mer, ou sucrées, en utilisant les fruits de saison (à inscrire à des menus différents, bien sûr). Economiques ou raffinées selon les circonstances, voici donc des tartes pour tous les goûts, pouvant servir chacune de 4 à 6 personnes.

Quiche aux moules

(photo couverture)

PÂTE BRISÉE : 250 g de farine, 125 g de beurre, une pincée de sel, un peu d'eau. **GARNITURE :** 2 l (1,500 kg) de moules, 4 œufs, 100 g de crème fraîche, 150 g de gruyère râpé, 100 g de lard fumé, sel, poivre.

Travaillez rapidement la farine et le beurre en parcelles. Ajoutez le sel et suffisamment d'eau pour pouvoir rouler la pâte en boule. Laissez reposer 2 h. Fraisez la pâte avant de l'étaler au rouleau sur 25 cm de diamètre environ. Faites précuire le fond de tarte à blanc 10 mn en le couvrant de papier d'aluminium et de haricots secs. D'autre part, nettoyez les moules et faites-les ouvrir sur feu vif. Décoquillez-les, réservez le jus et filtrez-le. Battez les œufs avec la crème et le fromage râpé, ajoutez 6 c à soupe du jus de cuisson des moules et les moules. Coupez le lard en lardons et faites-les rissoler dans une poêle à revêtement anti-adhésif. Ajoutez les lardons au mélange précédent, salez (peu à cause du fromage et des lardons qui sont déjà salés). Versez le tout sur le fond de tarte débarrassé du papier et faites cuire à four chaud (280° C) 45 mn.

Quiche aux champignons

Un fond de tarte en pâte brisée. **GARNITURE :** 300 g de champignons de couche, 30 g de beurre, une gousse d'ail, sel, poivre, 1 c à soupe de persil haché ou de dill (aneth) haché, 1 jaune d'œuf, 125 g de crème, 80 g de gruyère râpé.

Faites cuire à blanc le fond de tarte 10 mn. Nettoyez et émincez les champignons, faites-les revenir au beurre; quand ils ont rendu leur eau, ajoutez l'ail pilé, l'assaisonnement et les herbes. D'autre part, battez le jaune d'œuf avec la crème et le fromage râpé. Joignez les champignons. Garnissez le fond de tarte avec cette préparation et faites cuire à four chaud (200° C) pendant 30 mn environ.

Tarte à la crème et aux poires

PÂTE SABLÉE : 1 œuf, 60 g de sucre, une pincée de sel, 250 g de farine, 125 g de beurre. **GARNITURE :** CRÈME : 4 jaunes d'œufs, 100 g de sucre, 1 c à soupe de farine, 1/4 l de lait, un verre à liqueur de kirsch; 30 g de beurre. 3 ou 4 poires, 1/2 l d'eau, 250 g de sucre, une gousse de vanille. Cerises confites à volonté.

Préparez la pâte : travaillez l'œuf, le sucre et le sel en mélange moussoux. Versez sur ce mélange toute la farine d'un seul coup et travaillez-la de façon à former un sable grossier. Incorporez ensuite le beurre ramolli divisé en parcelles. Roulez la pâte en boule et laissez-la

Tarte au persil

Un fond de tarte en pâte brisée. **GARNITURE :** 4 œufs, 2 c à soupe de lait, sel, poivre, 2 tasses de persil haché, 1 c à soupe de ciboulette hachée.

Faites cuire le fond de tarte à blanc 10 mn. Battez les œufs avec le lait et l'assaisonnement. Ajoutez les herbes hachées, versez sur le fond de tarte. Faites cuire 30 mn à four chaud (200° C).

Tarte au fromage et au lard

Un fond de tarte en pâte brisée. **GARNITURE :** 180 g de gruyère, 150 g de vacherin, 1 dl de crème fraîche (fleurette), 2 œufs, sel, poivre, noix muscade, lait, 150 g de lard salé.

Faites cuire le fond de tarte à blanc 10 mn. Râpez les fromages, mélangez-les à la crème et aux œufs battus, salez (peu), poivrez, « muscadez » et ajoutez suffisamment de lait pour avoir une masse souple et lisse. Ajoutez le lard coupé en lardons, blanchis 5 mn à l'eau bouillante et égouttés. Versez sur le fond de tarte et faites cuire 30 mn à four chaud (200° C).

SOLUTIONS

Horizontalement :

1. ostensible - 2. usine ; nain - 3. rame ; Ré - 4. dramaturge - 5. noisettes - 6. située - 7. so ; roter - 8. Adler ; épl - 9. geysers ; et - 10. ers ; ruines.

Verticalement :

1. ourdissage - 2. SS ; loder - 3. lissant ; lys - 4. énamourés - 5. némale ; RER - 6. étier ; ru - 7. in ; us ; si - 8. barrette - 9. Liège ; épée - 10. en ; esprits.

reposer 2 h. Abaissez-la ensuite au rouleau et foncez un moule à tarte beurré. Recouvrez le fond de tarte d'un papier d'aluminium et de haricots secs. Faites cuire à blanc à four moyen (180° C) pendant 25 mn. Pendant ce temps, préparez la crème : travaillez les jaunes d'œufs avec le sucre, incorporez la farine, puis mouillez de lait et de kirsch. Faites épaissir sur feu doux en remuant. Retirez du feu à l'ébullition, puis ajoutez le beurre. Laissez refroidir en remuant de temps en temps. D'autre part, épluchez les poires, faites-les pocher pendant 15 à 20 mn dans un sirop préparé avec le sucre et l'eau et parfumé à la vanille. Egouttez les poires quand elles sont tendres. Garnissez le fond de tarte cuit de crème et de poires. Décorez de cerises confites à volonté.

LE CARNAVAL A L'ECOLE

Le traditionnel défilé carnavalesque des enfants des écoles des Cantons de CORPS et VALBONNAIS prévu le 23 Février avait du être renvoyé, en raison des fortes chutes de neige ce jour là.

Mais le mardi 16 Mars ,c'est sous un soleil printanier que les habitants de CORPS ont eu la joie de rencontrer le défilé costumé des enfants des écoles qui sur le thème " des animaux de la Forêt " emplissaient de leur rires joyeux les rues de CORPS.

Cette manifestation s'inscrit cette année, dans le cadre d'une coopération avec le Parc National des ECRINS, qui célèbre en 1993, le 20ème anniversaire de sa création. Cette sensibilisation à l'environnement débouchera le mardi 25 JUNE à Ailefroide (Htes Alpes) sur une exposition d'art plastique des enfants de la zone périphérique du Parc, tant de l'Isère que des Htes Alpes.

Organisée par l'E.M.A.L.A et le sou des écoles de Corps, avec la participation des enseignants des deux cantons, ce défilé a connu un réel succès.

Pour le plaisir des petits et des grands, Carnaval était entraîné par LUC PERRIN de Cornillon qui a su créer une ambiance musicale avec la participation directe des enfants. Un goûter clôturait cette belle journée d'animation pédagogique et de détente qui a permis aux enfants, la découverte de la forêt, de sa faune à travers les joies du déguisement.





Conseil Général de l'Isère

Direction des Affaires Départementales
Service Environnement et Cadre de Vie

Comme chaque année, le Conseil Général de l'Isère a eu le plaisir d'organiser les concours départementaux des Villes et Villages Fleuris, des Fermes et Maisons Fleuries.

Comme chaque année, vous avez été nombreux à participer à cette manifestation dont le but principal est d'agrémenter notre cadre de vie.

Je tiens à vous en remercier chaleureusement et à féliciter les lauréats, communes et particuliers, qui ont réussi, par leurs efforts remarquables, à retenir l'attention du jury départemental.

Mes remerciements s'adressent également aux membres du jury, horticulteurs, rosiéristes, pépiniéristes et élus professionnels du tourisme, dont le dévouement et la compétence ont été cette année encore particulièrement appréciés.

Je n'oublie pas également le Service Environnement et Cadre de Vie, de la Direction des Affaires Départementales qui a réalisé une excellente prestation pour l'organisation de ce concours.

Celle-ci sera encore améliorée l'année prochaine afin d'atteindre les objectifs de qualité que nous nous sommes fixés.

Alors je vous invite dès maintenant à cultiver votre imagination, à travailler votre créativité, à sarcler, biner, amender, fertiliser ...

Ainsi, grâce à vous, le Département de l'Isère sera, en 1993, un magnifique jardin fleuri.

Ar. Carignon


Alain CARIGNON
Ancien Ministre

XXXIVème CAMPAGNE

DE FLEURISSEMENT DE LA FRANCE

*Concours Départemental
des Maisons et Fermes Fleuries*

1992

1ère Catégorie

Communes de moins de 1.000 habitants

Hors concours : Agnin

- 1er prix ANJOU
CREYS-MEPIEU
SONNAY
- 4ème prix BOUGE CHAMBALUD
- 5ème prix MIZOEN
- 6ème prix CORPS

6ème catégorie : Commerces dont notamment hôtels, cafés et restaurants

Hors concours Madame BOURG Josette de TULLINS
Monsieur BELLET Michel d'AOSTE

1er prix HOTEL PRIMEROSE VILLARD DE LANS
HOTEL DE LA POSTE CORPS
HOTEL LES GRANDES ROUSSES HUEZ EN OISANS

CARNET DU JOUR

CARNET ROSE

Nous avons appris avec joie la naissance de :

OMBELINE fille de Corinne et de Pierre-Frédéric GALVIN et
petite-fille de Lucette et Louis GALVIN.

BONNIE Fille de Christine et de Pierre FABRE et
petite-fille de Yvonne et Georges GUILLOME.

Meilleurs voeux de santé et bonheur pour les Bébés et sincères félicitations
aux parents.

NECROLOGIE

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de :

Jeannette ASIE épouse de Mr Marcel ASIE, Mère et belle-mère de Mme et
Mr Maurice SCIAUVAUX, de Mr et Mme Claude ASIE, et de
Simone et Marc ASIE.

Gaston GRISE de la Posterle, époux de Mme Gaston GRISE.

Marie GALVIN Mère de Nicole et Andrée GALVIN, de Eliane BAGGIO, mère et
belle-mère de Marie-Noëlle et Michel HOEPPE.

Marie-Rose MAZET Mère et belle-mère de Mme et Mr Bruno TAIS, Mme et Mr
Léon DICOULOUFET, Colette et Claude CHIABERTO, Jean-Marie
MAZET, Mme Marie-Josette DAVIN et Mr Julio GIAROLA,
Mr Emile MAZET et Mme Nicole DAMEVIN, Mr et Mme Paul
MAZET, Martine et Claude DUBOIS.
Soeur et belle-soeur de Mr et Mme Eugène PELLISSIER et
de Mme Lucienne PELLISSIER.

Celestin CRAIGHERO DES TERRASSES, frère et beau frère de Mme et Mr
Auguste TOZZI.

Julie ROYER de St JEAN d'HERANS, mère de Paul et Georges ROYER,
soeur de Mme Augustine PRA.

Aurélié CHARLES de la SALETTE, mère et belle-mère de Raymonde et Georges
FERRARI, de Mme et Mr Fernand BARET et de Mr et Mme
Jean CHARLES.
Belle-soeur de Mr Emile PRA.
Soeur de Mr Ernest VACHIER.

Robert GARCIN d'AMBEL, époux de Mme Josette GARCIN, père et beau-père
de Yvette et Laurent VILLAR

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères
condoléances.

JEUX

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	O	S	T	E	N	S	I	E	L	E
2	U	S	I	N	E		N	A	I	N
3	R		R	A	M	E		R	E	
4	D	R	A	M	A	T	U	R	E	
5	J		M	O	L	I	S		S	
6	S	I	T	U	E	E		T		P
7	B	O		R		R	O	T	E	R
8	A	D	L	L	R			E	P	I
9	G	E	I	S	E	R	S		E	T
10	E	R	S			R	U	I	N	E

Horizontalement :

1. apparent - 2. fabrique ; de petite taille - 3. aviron ; île - 4. écrivain de théâtre - 5. affrêtées - 6. placée - 7. phonétiquement : récipient muni d'une anse ; éructer - 8. psychologue autrichien ; mèche rebelle - 9. sources d'eau chaude ; relie - 10. sorte de lentille ; décombres .

Verticalement :

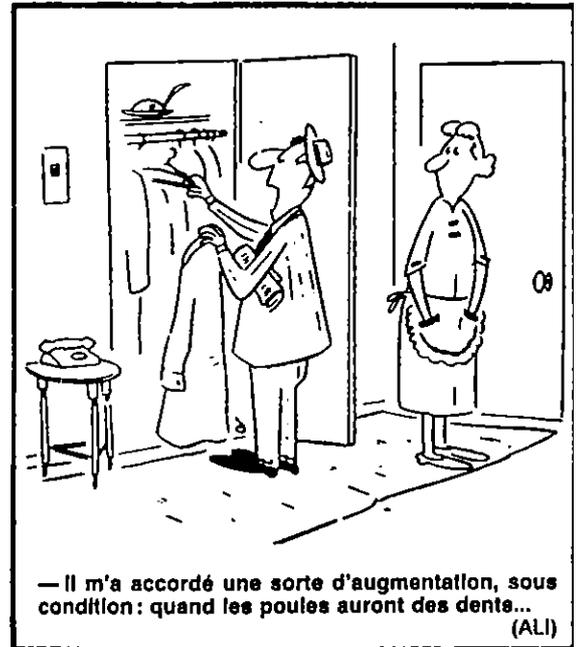
1. étape préalable du tissage - 2. du temps du grand Reich ; la mer et les algues peuvent le faire - 3. volume d'eau que déplace un navire ; symbole de pureté - 4. amoureux - 5. genre d'algues rouges ; liaison rapide - 6. petit canal ; ruisselet - 7. dans le vent ; usages : adverbe - 8. calotte de cardinal - 9. ville de Belgique ; rapière - 10. dans ; génies -

SOLUTION :

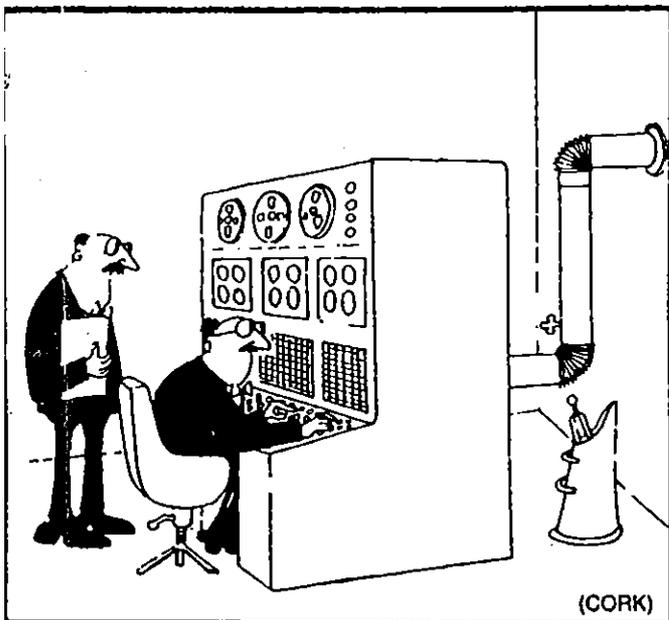
en PAGE CUISINE



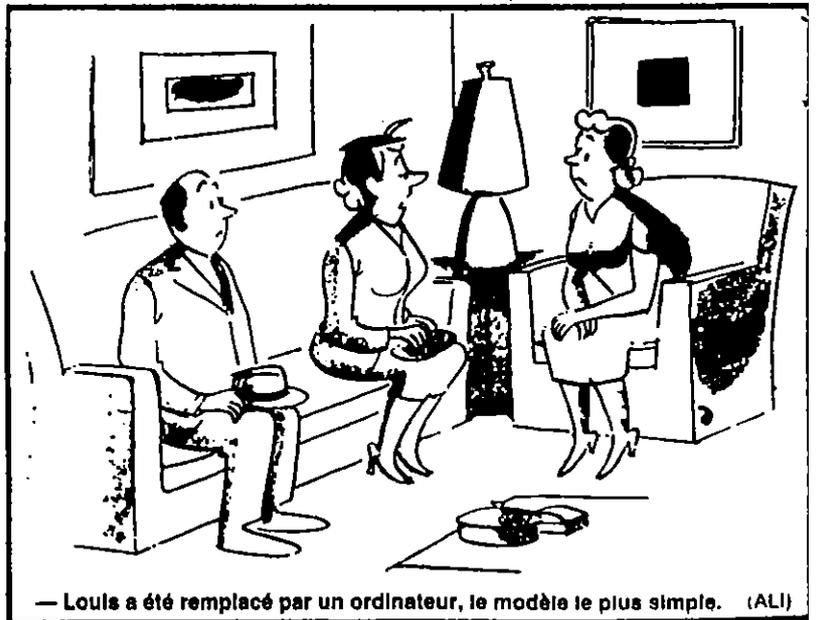
— Cessez donc de penser que vous n'êtes qu'un petit rouage dans une grande firme ! (ALI)



— Il m'a accordé une sorte d'augmentallon, sous condition : quand les poules auront des dents... (ALI)



(CORK)



— Louis a été remplacé par un ordinateur, le modèle le plus simple. (ALI)